

AESH : la Ville déplore une « défaillance » de l'État

L'Éducation nationale ne parvient pas à attribuer les postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap. Une « défaillance » que la commune ne cautionne pas.

En conférence de presse, lundi, des élus municipaux et responsables de l'Union normande des centres de tourisme maritime (UNCMT), alertent la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) sur la situation des enfants avec handicap dans les écoles d'Hérouville. Les Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ne sont toujours pas affectés aux missions requises. Il s'agit notamment de la prise en charge individuelle de ces enfants pendant la pause méridienne, en temps périscolaire et pour le repas de midi.

Manque de personnel, manque d'intervention

Dans une loi du 27 mai 2024, l'État s'est attribué la compétence de cet accompagnement pendant la pause méridienne, applicable à la rentrée de septembre dernier. Qu'en est-il par exemple à l'école du Val ? « **Trois heures d'AESH par semaine sont attribuées pour sept enfants, tous âges confondus ! 45 mn d'intervention pour couvrir 1 h 45 de pause méridienne ! Impossible, sauf à risquer des situations de mise en danger, car certains de ces enfants vivent de graves perturbations du comportement** », dénoncent les professionnels de l'UNCMT, chargés de l'encadrement éducatif des élèves.

Une situation d'autant plus aggravée que la Ville avait, jusque-là, mis en place des AESH, qu'elle n'est plus autorisée à maintenir. « **Cette solidarité de la collectivité, vis-à-vis des familles, au nom de l'intérêt de l'enfant et de la continuité de sa prise en charge, était assumée par la Ville. Cette défaillance a de graves conséquences tant pour les enfants que pour les personnels** », déclare Caroline Boisset, maire adjointe en charge de l'éducation et de la petite enfance. La ville, labellisée « Amie des enfants et Cité éducative », se voit aujourd'hui plus pénalisée. « **La municipalité ne peut rester insensible à la situation et admettre que les familles et leurs enfants soient pris en otage** », poursuit l'élue.

« **Ni pour les enfants, ni pour les encadrants** »

Mickaël Brochen, directeur général de l'UNCMT détaille les besoins d'accompagnement sur l'ensemble des écoles, pour une vingtaine d'enfants qui ont une notification de handicap, et pour ceux à venir. « **Le midi, il manque au moins douze AESH sur les différents sites. Un enfant nécessitant parfois un adulte en raison du degré de son handicap. Nous tentons de répartir la charge dans nos équipes, mais cela n'est satisfaisant ni pour les enfants, ni pour les encadrants.** » Ensemble les acteurs s'interrogent : « **Devons-nous parler de maltraitance pour faire réagir ?** »



Élus municipaux et responsables de l'UNCMT à la sortie de leur conférence de presse concernant les AESH. Ouest-France